

RAPPORT MORAL 2021

L'année 2021 encore marquée par la pandémie du Covid 19 a fortement perturbé nos clubs sur le plan économique et dans la vie citoyenne de ceux-ci.

Les mesures sanitaires prises par les autorités n'ont pas épargné notre Comité départemental et les clubs qui ont dû, comme toutes les autres structures, adapter leurs pratiques.

Les pouvoirs publics ont mis en place des aides pour les jeunes, attendons de voir pour juger.

Au 30/09/2021 nous étions 1239 licenciés soit 933 hommes et 306 femmes soit 109 de moins que 2020, malgré la conjoncture actuelle 76 ont pris leur 1^{ère} licence à notre fédération.

Le « pass-sanitaire » a permis pour ceux qui le détiennent de pouvoir être un peu plus libre mais en respectant les obligations gouvernementales. La quasi-totalité des randonnées route ont été annulées, pour le vtt ce fut un petit peu mieux.

Grâce au travail acharné de ses membres, notre CoDep a pu fonctionner, et générer des actions d'envergure que beaucoup nous envient : traversée des Pyrénées, Toutes à Toulouse, brevet de 200 km, Octobre-rose, formations, etc...

Nous avons pu mettre en place et réaliser ces opérations grâce au concours de nos partenaires : le conseil départemental, le Crédit Mutuel, le Coreg centre val de Loire. Un grand merci à eux.

Merci aussi à tous ceux qui ont apporté leur aide pour la réussite de nos organisations ou qui ont organisé des randonnées. Bien sûr il faut continuer à se rendre disponible, le CoDep41 et les clubs ont besoin de toutes les bonnes volontés pour fonctionner correctement.

Nous pouvons faire du cyclotourisme, seul ou avec des copains sans être licencié dans un club, mais attention au risque de convier des amis à venir faire des balades sans qu'ils soient licenciés. On devient donneur d'ordre, ou organisateur de fait. Les assurances auto et habitation ne couvrent généralement pas la pratique associative du vélo en club (sorties et séjours). Les assurances ne tiennent pas compte si l'on est amis ou pas, et le risque encouru peut devenir très grave ...

Heureusement les clubs organisent des sorties pour casser la routine, tous les participants licenciés ou non bénéficient de l'assurance fédérales, selon les cas, prise par le club.

Pour une randonnée, le surcoût de 2 € mini permet de payer l'assurance des non-licenciés.

Rouler avec un club permet de partir ensemble et de rentrer ensemble, se cultiver, découvrir notre patrimoine et nos contrées tout en gardant un caractère « sportif ou touristique » hors compétition à nos randonnées et nos brevets

Être dans un club c'est mieux.

Combien de dirigeants et de licenciés ne connaissent pas le fonctionnement et l'objet de notre fédération. C'est en participant aux diverses formations que vous avez la possibilité de connaître d'autres facettes de la FFCT méconnues mais qui existent et peuvent séduire les nouveaux venus ou un rappel pour les plus anciens qui les ont oubliés.

La réussite de nos activités dépend aussi des bénévoles, nous savons tous qu'**avec le temps va, tout s'en va** (Léo Ferré) ou que **l'habitude nous joue des tours** (Maxime Le Forestier).

Bref l'avenir du CoDep et d'un club dépend aussi de sa capacité à se régénérer, à injecter « du sang neuf » dans ses instances.

Nous avons besoin à tous les niveaux de vous cyclos, que vous nous rejoigniez dans les commissions pour prendre en charge certaines tâches ou certains projets dans celles-ci.

Vous aimez le vélo, vous aimez le cyclotourisme, vous aimez le Comité départemental (du moins je l'espère) et ce club qui est le vôtre, alors engagez-vous un peu plus encore pour développer ce petit coin de ciel bleu dans la morosité et la grisaille actuelle.

L'avenir appartient aux audacieux.

Convivialité, bonne humeur, sport, loisir, tourisme, simplicité sont nos valeurs au sein des clubs cyclotourisme de la FFCT

Oublions vite cette saison 2021 ; je souhaite que la situation s'améliore et qu'en 2022 nous pourrions nous retrouver sur la route sans contrainte.

Bonne A.G.

Jean Marie